

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

N° 2022-069

RESSOURCES HUMAINES- Autorisation d'ester en justice dans le cadre des prochaines élections professionnelles relatives à la création d'un Comité Social Territorial

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 21 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Pascal FOULON, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC.

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUILLERIER
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE
Charline MARTINEAU..... à Bruno GUITTARD
Florence MARQUES DA SILVA..... à Daniel BOCQUET
Sylvie CLERC à Carl LEQUERTIER

Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD GUILLET

N° 2022-069

RESSOURCES HUMAINES- Autorisation d'ester en justice dans le cadre des prochaines élections professionnelles relatives à la création d'un Comité Social Territorial

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 045-214502692-20221121-2022_069-DE



Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre du Comité Social Territorial, des élections professionnelles se tiendront le 8 décembre 2022.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à représenter le Conseil municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **06 DEC. 2022**

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **06 DEC. 2022**

Et de l'affichage le **06 DEC. 2022**

Pour le Maire,

La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.